

FÉVRIER 2026

étude



Le Service Civique en
intercommunalité : une
jeunesse au service des
territoires et de leurs projets

L'Agence du Service Civique et
Intercommunalités de France
remercient chaleureusement
l'ensemble des élus, des agents,
des jeunes volontaires et des
acteurs locaux qui ont participé
à cette étude.

<p>P. 5 POURQUOI CETTE ÉTUDE ?</p> <hr/>	
<p>P. 10 PARTIE N° Le Service civique, un écho aux réalités intercommunales</p> <hr/>	<p>1</p>
<ol style="list-style-type: none">1. Des missions en forte résonance avec les politiques intercommunales2. Une vocation d'insertion et de développement pour les territoires3. Le Service Civique en intercommunalité, un levier pour incarner le rôle de soutien et de mutualisation auprès des communes	
<p>P. 17 PARTIE N° Les conditions de réussite d'un Service Civique porteur d'impact pour le territoire</p> <hr/>	<p>2</p>
<ol style="list-style-type: none">1. Un portage politique affirmé et une cohérence avec la philosophie du Service Civique : se porter garant du sens2. Valoriser et soutenir le tutorat3. Faire en fonction de ses capacités	
<p>P. 28 PARTIE N° Ce que produit le Service Civique : des effets visibles pour les jeunes, les services et les territoires</p> <hr/>	<p>3</p>
<ol style="list-style-type: none">1. Pour les jeunes : un tremplin vers l'autonomie et la découverte du monde du travail2. Pour la collectivité : dynamiser le service public et renforcer le lien avec la jeunesse3. Pour les territoires, un levier d'engagement et de cohésion	
<p>P. 40 A RETENIR</p> <hr/>	
<p>P. 42 ANNEXES</p> <hr/>	



Trois points clés pour comprendre le Service Civique en intercommunalité

1. Un levier pour dynamiser l'action publique et renouer avec la jeunesse

Les missions de Service civique correspondent aux compétences intercommunales : environnement, jeunesse, culture ou encore cohésion sociale... Les intercommunalités mobilisent le Service civique selon leurs capacités, en choisissant l'agrément direct ou l'intermédiation, voire même l'agrément collectif, qui permet de porter la charge administrative pour le compte des communes membres, notamment les plus petites.

L'accueil de volontaires apporte un regard neuf qui enrichit les services des collectivités, permet d'ajuster les politiques jeunesse et créer des passerelles entre intercommunalité, communes et associations locales. C'est aussi un dialogue renouvelé entre les jeunes et les institutions locales, qui agit également comme une porte d'entrée vers le service public local et les métiers qui le composent.

2. Un outil d'insertion citoyenne qui répond aux besoins des jeunes et des territoires

Le Service civique renforce l'autonomie, la confiance et les compétences relationnelles des volontaires. Il offre aux jeunes un espace d'engagement personnel et citoyen pour développer un projet, s'enrichir de nouvelles compétences et amorcer un parcours professionnel, particulièrement dans les territoires où le chômage des jeunes est élevé.

3. Un engagement politique et organisationnel indispensable pour garantir le sens et la qualité du Service Civique

La bonne mise en œuvre du Service civique est étroitement liée au portage politique des élus. Il doit être étayé par une ingénierie solide garantissant la qualité et la cohérence des missions.

Les tuteurs jouent un rôle essentiel pour guider les volontaires dans leurs missions et leur projet d'avenir. Leur mobilisation et leur reconnaissance sont un facteur clé de réussite du dispositif. C'est aussi un moyen de valoriser les agents qui s'engagent dans la démarche et qui en tirent de nombreux bénéfices.

intro



Pourquoi cette étude ?

Le Service Civique est né il y a maintenant 15 ans. Depuis sa création en 2010, il a permis à un peu plus de 900 000 volontaires de s'engager dans des missions d'intérêt général. Cependant, la participation des collectivités territoriales reste marginale : seulement 4,8 % des volontaires accueillis le sont dans le cadre d'une collectivité agréée, contre une large majorité dans les associations. Partant de l'idée que les collectivités territoriales ont tout à gagner à s'engager en faveur du Service Civique, l'Agence du Service Civique et Intercommunalités de France ont souhaité réaliser une étude pour mieux comprendre comment le Service Civique se met en oeuvre concrètement au sein des intercommunalités et quelles en sont les plus-values, pour la collectivité, pour les jeunes, pour les tuteurs et pour les projets du territoire.

Rappel : Qu'est-ce que le Service Civique ?

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique repose sur 4 principes :

- Un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans,
- Une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24 h par semaine,
- Une indemnisation assurée par l'Etat auprès d'un organisme agréé (indemnité versée par l'Etat à laquelle s'ajoute une prestation de subsistance de 114,85 euros à la charge de chaque organisme agréé)
- Des missions d'intérêt général réparties dans dix grands thèmes considérés comme prioritaire pour la Nation : la Solidarité, la Santé, l'Education pour tous, la Culture et les Loisirs, le Sport, l'Environnement, la Mémoire et la Citoyenneté, le Développement international et l'action humanitaire, l'Intervention d'urgence en cas de crise et la Citoyenneté européenne.

Le déploiement du Service Civique peut se faire selon deux modalités :



Une étude pour objectiver et comprendre les dynamiques du Service Civique en intercommunalité

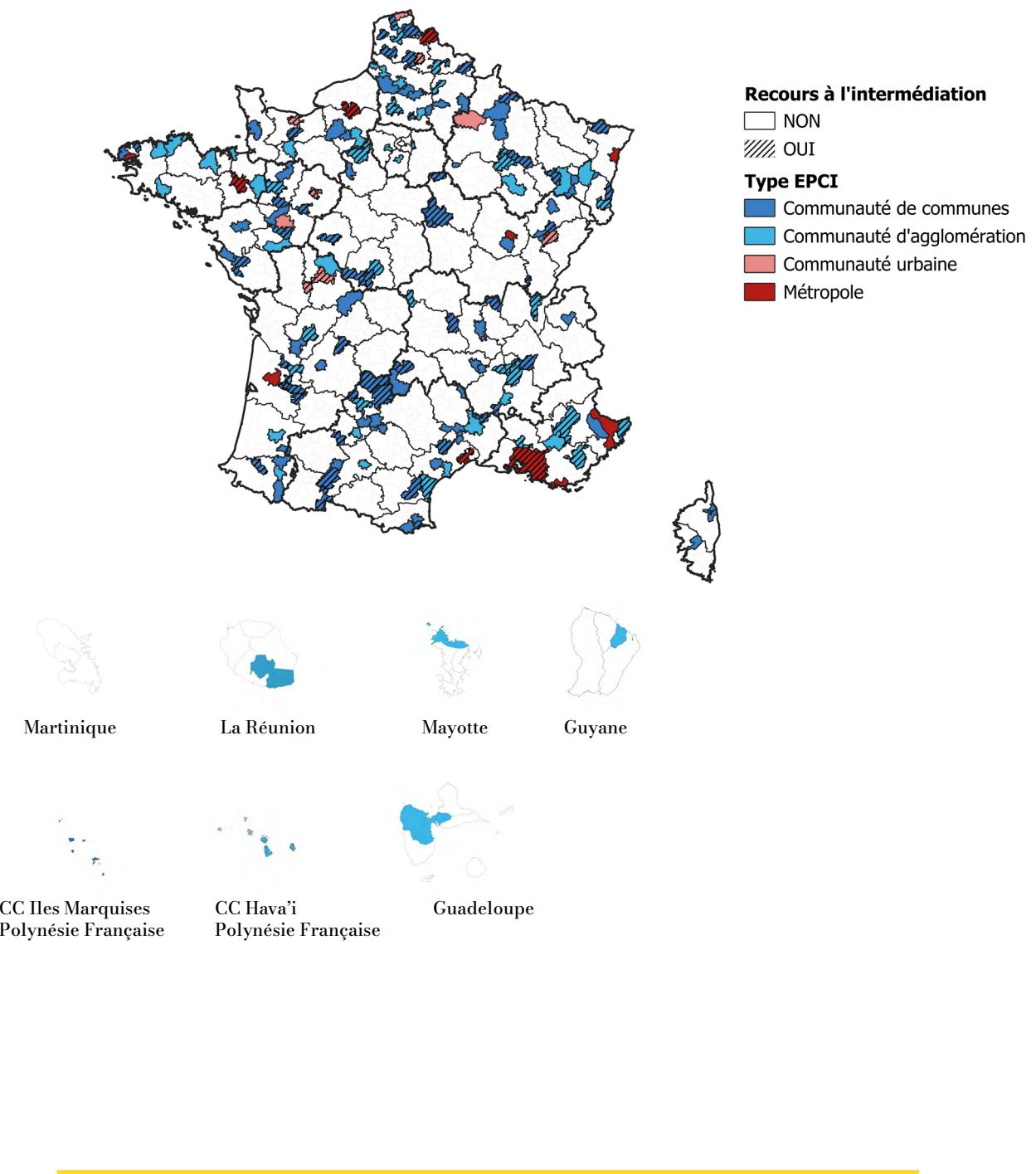
- 175 intercommunalités engagées sur l'ensemble du territoire ont accueilli des jeunes dans leurs services ou au sein de leurs communes, et ce, grâce à un agrément direct (90) ou en intermédiation (85).

Tous les différents statuts d'intercommunalité sont engagés dans le Service Civique :

- les communautés de communes sont logiquement majoritaires compte tenu de leur plus grand nombre, elles représentent 58% des 175 intercommunalités engagées,
- les communautés d'agglomération (54 sur 230),
- les métropoles (11 sur 21) et les communautés urbaines (8 sur 14)
- 408 contrats en Service Civique ont été validés par les intercommunalités agréées, un chiffre stable par rapport à 2023 (403) mais en baisse par rapport à 2021 (454).
- Au total, 705 jeunes ont été accueillis par les intercommunalités (agrées ou passant par l'intermédiation).



**Parmi les intercommunalités accueillantes,
les Communautés de Communes sont les plus
représentées.**



Compte tenu de leurs compétences, des services qu'elles déploient auprès des habitants, de la recherche de proximité, des politiques jeunesse dont elles peuvent se saisir, des enjeux de mutualisation pour les communes, les intercommunalités constituent un cadre propice pour le développement du Service Civique. Cette étude s'attache à examiner cette hypothèse en l'étayant de manière concrète. L'identification des modalités de mise en œuvre du Service Civique, l'analyse des missions réalisées, la description des modalités de mobilisation et d'en-cadrement des jeunes ainsi que le repérage des bonnes pratiques des collectivités sont autant d'éléments qui ont été explorés afin de déterminer la plus-value du Service Civique en intercommunalité.

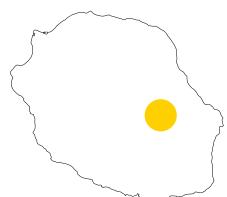
Cette évaluation répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Procéder à un état des lieux de la mise en place du Service Civique dans les intercommunalités ;
- Identifier la plus-value du Service Civique pour les intercommunalités, le territoire et les jeunes volontaires ;
- Identifier les bonnes pratiques permettant de lever les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Capitaliser sur l'ensemble du matériel recueilli pour valoriser le recours au Service Civique par l'échelon intercommunal.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude repose sur une démarche mixte, alliant méthode qualitative et quantitative (voir Annexe 1 pour un récapitulatif complet de la méthodologie). Elle inclut la réalisation de 7 monographies, c'est-à-dire des études approfondies portant sur un territoire unique, auprès d'un échantillon d'intercommunalités aux caractéristiques contrastées, afin d'assurer une représentativité des situations observées (voir Annexe 2 pour le tableau détaillé des monographies). 38 entretiens ont été menés dont 9 avec des volontaires (voir Annexe 3 pour la liste des entretiens). Parallèlement, une enquête par questionnaire a été menée à l'échelle nationale auprès des intercommunalités accueillant des volontaires en Service Civique afin d'étudier plus largement le déploiement du dispositif dans ces territoires.



Les sept intercommunalités du panel



CA du Sud de l'Île de La Réunion

Le Service Civique, un écho aux réalités intercommunales

Les analyses qualitatives réalisées dans le cadre des 7 monographies mettent en évidence la capacité du dispositif à s'inscrire de manière cohérente dans les politiques, les missions et les pratiques des intercommunalités.

1. Des missions en forte résonance avec les politiques intercommunales

Des compétences intercommunales adaptées à l'esprit du Service Civique

Le Service Civique s'inscrit pleinement dans les principales compétences exercées par les intercommunalités. Les missions de Service Civique qui y sont associées visent à renforcer la cohésion nationale, la citoyenneté et la solidarité sur la base de l'engagement volontaire des jeunes. Elles doivent relever de l'intérêt général, et participer à un objectif de citoyenneté, en favorisant à la fois l'éducation civique et la construction du lien social. Ces grands principes font du Service Civique un outil souple et transversal, qui peut s'adapter à de multiples thématiques. Ils sont également alignés avec les champs d'intervention des intercommunalités : l'environnement, la culture, la jeunesse ou la cohésion sociale. Au cours des entretiens, l'ensemble des acteurs rencontrés ont validé la pertinence et la possibilité d'identifier des missions adaptées, au sein des compétences intercommunales.

L'enquête par questionnaire confirme ces éléments. La moitié des répondants (49 %) estime que les missions les plus pertinentes pour le Service Civique concernent l'enfance et la jeunesse, le développement durable et la transition écologique (38 %), le lien avec les habitants et la participation citoyenne (37 %) puis les politiques culturelles.

Les données d'activité pour l'année 2024 confirment cette tendance. Parmi l'ensemble des 705 volontaires en intercommunalités les missions se répartissent principalement selon les thématiques suivantes : culture et loisirs (27 %), environnement (27 %), solidarité (23 %) et l'éducation (16,5 %). Ces thématiques se prêtent particulièrement bien à l'accueil de volontaires en Service Civique, car elles s'inscrivent au cœur des compétences de proximité des intercommunalités.

En intercommunalité, le Service Civique s'adapte bien aux missions tournées vers la relation aux habitants

Alors que le contact avec le public constitue le socle de la philosophie du Service Civique, les professionnels interrogés sur le terrain indiquent que les missions les plus réussies sont celles qui impliquent le plus une relation directe avec les habitants. Ce constat est confirmé par les résultats de l'enquête : 69 % des professionnels interrogés estiment que les missions illustrant le mieux la plus-value du recours au Service Civique à l'échelon intercommunal sont les missions d'aller-vers les habitants, pour les informer ou les sensibiliser (et ce peu importe la thématique). Sur le terrain, cela se traduit par des missions comprenant des actions de sensibilisation, d'information ou d'accompagnement, qui ont vocation à incarner la politique intercommunale auprès de la population. Il peut s'agir par exemple de missions de médiation numérique auprès de personnes âgées ou encore d'actions de sensibilisation sur la transition écologique.

« Nous on s'est rendu compte que ça marchait bien quand il y avait un front avec le public. Notamment, là où ça a bien fonctionné pour nous, c'est sur les missions en lien avec les personnes en insertion »

Coordinatrice

Plusieurs intercommunalités apportent toutefois une nuance. Les missions de médiation à destination de publics en situation de précarité peuvent s'avérer par exemple trop exigeantes pour de jeunes volontaires qui sont parfois eux-mêmes confrontés à des fragilités personnelles. Plusieurs tuteurs rencontrés insistent donc sur l'importance d'un accompagnement renforcé sur ces missions et d'une préparation adaptée des volontaires. Cette vigilance rappelle que, si le Service Civique ne peut se substituer à l'action sociale professionnelle, il demeure un levier précieux pour les politiques jeunesse, en offrant aux jeunes une expérience structurante et porteuse de sens.

Le Service Civique représente un levier concret pour les politiques jeunesse

Toutes les intercommunalités ne disposent pas de la compétence jeunesse. Si elle reste aujourd'hui facultative, de nombreuses intercommunalités s'en sont dotées afin de renforcer la cohérence territoriale de l'action à destination des jeunes : ainsi, au moins 41 intercommunalités sur 175 déclarent accueillir des volontaires au sein de leur service jeunesse.

Les intercommunalités concernées reconnaissent et valorisent l'intérêt du dispositif dans la mise en œuvre de leur politique à destination des jeunes. Le Service Civique est alors mobilisé comme un levier de déploiement de politiques publiques, qui fait de l'intercommunalité une actrice de l'autonomisation et de la participation des jeunes. La politique jeunesse s'incarne ainsi doublement à travers le Service Civique : d'une part, par la volonté d'agir pour les jeunes du territoire, en leur offrant un espace d'expérimentation et d'apprentissage ; d'autre part, par l'accueil de volontaires au sein même du service jeunesse, afin de développer des projets en lien avec la participation des jeunes et le positionner comme relais de projets territoriaux.

« Les volontaires en Service Civique s'inscrivent dans la politique jeunesse portée par la collectivité, au titre de l'épanouissement des jeunes. Cette politique est très cohérente avec notre conception de ce que sont les politiques publiques et notre volonté de développer une politique jeunesse »

Elue déléguée à la jeunesse

ZOOM SUR MORLAIX COMMUNAUTÉ DES MISSIONS JEUNESSE PORTEUSES DE SENS ET D'ENGAGEMENT

À Morlaix Communauté, le service jeunesse recrute chaque année des volontaires en Service Civique afin d'accompagner la mise en œuvre d'actions destinées aux jeunes du territoire. Ces missions, centrées sur l'expression, la participation et la valorisation de la jeunesse, rencontrent un fort succès auprès des volontaires.

Les projets prennent différentes formes :

- - Le recueil de la parole des jeunes, à travers des dispositifs de « porteurs de parole » ;
- - L'organisation d'évènements tels que le Forum d'information à destination d'environ 1 000 jeunes ou du « Tremplin jeunes », visant à mettre en avant leurs initiatives, projets, talents et savoir-faire.

2. Une vocation d'insertion et de développement pour les territoires

Le Service Civique illustre la volonté de développer un projet au service des jeunes

A la question « Pour quelles raisons vous êtes-vous engagés dans le Service Civique ? », près de 75% des intercommunalités déclarent s'être engagées pour développer un projet au service des jeunes, que la compétence jeunesse leur soient attribuées ou non. Certaines initiatives sont d'ailleurs portées par les services des ressources humaines. Ainsi, le Service Civique apparaît, quel que soit le type de territoire, comme un levier fort d'accompagnement et d'insertion des jeunes. Cette volonté de placer la jeunesse au cœur des priorités territoriales ressort de manière récurrente dans les entretiens menés avec les professionnels des intercommunalités.

« Pour moi, c'est avant tout une façon d'accompagner les jeunes de notre territoire et de leur apporter une solution d'insertion, de premier pas pour la plupart dans le monde du travail. La volonté politique était de donner une solution à un maximum de jeunes de notre territoire. On a un taux de chômage relativement important, des jeunes en souffrance, donc l'enjeu c'est de pouvoir aider nos jeunes »

Coordinatrice

Une question demeure : s'agit-il principalement d'un dispositif d'insertion ? Les discours recueillis soulignent avant tout le gain d'autonomie, la possibilité de réfléchir et de se donner le temps d'élaborer un projet professionnel ou un projet personnel ou citoyen.

Le temps du Service Civique c'est aussi l'opportunité d'un premier contact avec le monde du travail, avant même d'être, dans certains cas, un dispositif spécifiquement orienté vers l'insertion professionnelle.

En intercommunalité plus qu'ailleurs, le Service Civique joue un rôle de passerelle vers l'insertion professionnelle

Les volontaires accompagnés au sein des intercommunalités présentent un profil sensiblement différent de la moyenne nationale. Du point de vue de l'âge, si les 18-22 ans sont majoritaires comme au niveau national, les intercommunalités accueillent un public légèrement plus âgé : 46,3 % des jeunes ont entre 21 et 25 ans, contre 41,6 % au niveau national.

L'une des principales différences concerne le statut des jeunes : près d'un volontaire sur deux est demandeur d'emploi, contre seulement un peu plus d'un tiers au niveau national (34,5 %). Les étudiants y sont en revanche, moins représentés. En effet, là où le Service Civique est souvent envisagé comme une expérience citoyenne ou associative, il tend à être davantage mobilisé dans les intercommunalités comme un outil d'insertion professionnelle pour des jeunes en recherche d'emploi. Le Service Civique s'adresserait ainsi relativement moins à des jeunes en quête d'expérience ou d'engagement qu'à des jeunes cherchant une voie d'insertion professionnelle. Les élus partagent largement cette lecture du dispositif. Plusieurs d'entre eux évoquent la volonté d'ouvrir les portes de la collectivité à des jeunes du territoire, dans une logique d'inclusion et de découverte des métiers du service public.

« En intercommunalité, un volontaire sur deux est demandeur d'emploi, contre 34% à l'échelle nationale»

Elu

Enfin, la proportion de jeunes peu ou pas diplômés est également plus élevée dans les intercommunalités : 33,8 % des volontaires ont un niveau infra-bac contre 29,3 % au national. Ce constat renforce l'idée que le Service Civique dans le cadre intercommunal joue un rôle privilégié dans l'accompagnement vers l'emploi et la montée en compétences des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

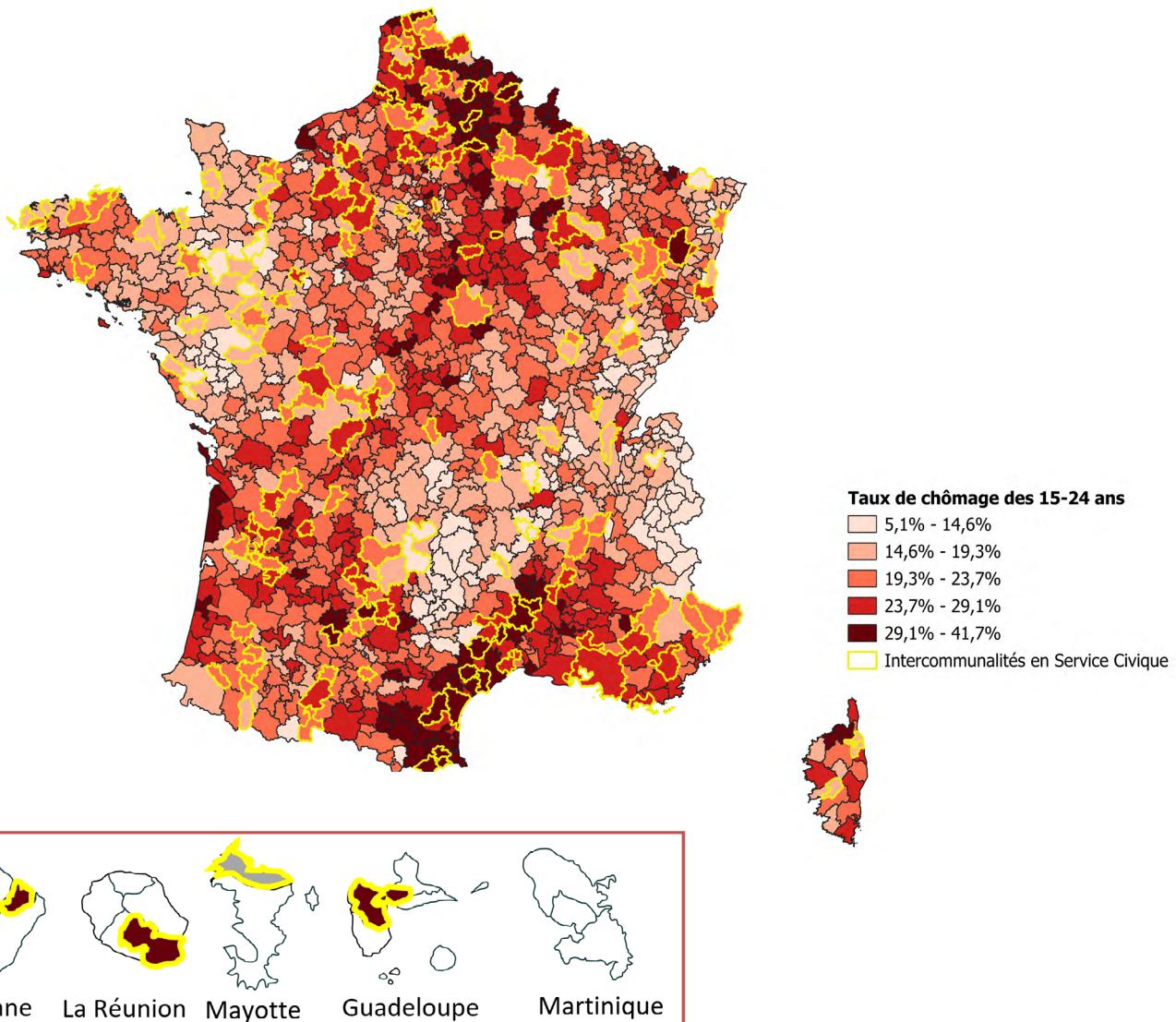
Un ancrage dans les territoires plus en difficulté

L'analyse des indicateurs locaux met en évidence un lien entre le taux de chômage des jeunes et la présence du Service Civique dans les intercommunalités. Les données montrent que les intercommunalités où le taux de chômage des 15-24 ans dépasse 29 % sont surreprésentées parmi les structures qui accueillent des volontaires (19,4 % contre 13,3 % pour l'ensemble). De même, le taux de chômage moyen des intercommunalités engagées dans le dispositif (23,1 %) est légèrement supérieur à celui des intercommunalités non engagées (21,2 %).

Ces éléments illustrent le fait que le Service Civique peut être mobilisé pour répondre à des besoins locaux, notamment du point de vue de l'accès à l'emploi. Les territoires confrontés à des enjeux sociaux forts, notamment concernant la jeunesse, sont donc plus enclins à se saisir du dispositif. Pour autant, l'engagement des intercommunalités dans le dispositif ne saurait être réduit à la volonté de lutter contre le taux de chômage des jeunes. Cet engagement est également lié à la volonté de développer des services nouveaux pour les habitants, de permettre à des jeunes de se donner un temps de réflexion, d'élaborer un projet personnel ou citoyen.

Par ailleurs, l'engagement des intercommunalités est conditionné par d'autres facteurs plus prosaïques : leurs capacités en termes d'ingénierie, leurs moyens en termes de coordination, le portage ou non de la compétence jeunesse, la volonté politique de le développer....

Un ancrage dans les territoires les plus en difficulté



Les intercommunalités avec un taux de chômage des jeunes très élevé (plus de 29 %) sont surreprésentées parmi les intercommunalités accueillant des volontaires

3. Le Service Civique en intercommunalité, un levier pour incarner le rôle de soutien et de mutualisation auprès des communes

Les volontaires peuvent être accueillis au sein même des services de l'intercommunalité. Ils contribuent alors directement au déploiement des politiques publiques intercommunales. Cependant, d'autres modèles d'organisation existent.

Un outil pour renforcer le service rendu aux communes

Pour de nombreuses intercommunalités, le Service Civique constitue un moyen de renforcer l'action de proximité menée au service des communes, notamment celles ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire. Si certains volontaires sont directement intégrés au sein des services internes de l'intercommunalité, et exercent leur mission au siège, d'autres modèles privilient une présence « sur le terrain ». Dans ce cas, les jeunes sont recrutés et accompagnés par l'intercommunalité (les tuteurs sont des agents des services de l'intercommunalité), mais leurs missions s'exercent directement auprès de la population ou au sein des communes de l'intercommunalité.

« Les jeunes sont recrutés chez nous, au sein de la communauté d'agglomération. Ils vont être sur nos compétences, mais ils sont sur le terrain, dispatchés au sein de nos 4 communes »

Coordinatrice

Ce mode de fonctionnement favorise à la fois la continuité et la qualité du service public à l'échelle locale. Les volontaires interviennent dans des domaines variés tels que l'inclusion numérique, la prévention environnementale ou encore la sensibilisation scolaire. La plus-value du Service Civique à l'échelon intercommunal est ici pleinement reconnue : il renforce la fonction d'ensemblier et de mutualisation propre aux intercommunalités, tout en apportant un soutien concret aux communes de petite taille qui manquent de moyens humains ou techniques pour accueillir seules des volontaires.

« Dans nos petites collectivités territoriales, la manière dont c'est fait c'est super. On bénéficie de jeunes, et de services pour la population. Sur notre communauté d'agglomération, on a une ville centre, et des communes qui ont entre 400 et 700 habitants. On n'a pas la structure pour accueillir, moi j'ai une secrétaire de mairie et c'est tout. Au niveau de notre commune, on a bénéficié de ce qui tournait autour du numérique sur le Service

Civique. Des jeunes qui venaient aider notre public pour lutter contre la fracture numérique. C'est un succès, les gens qui viennent sont contents de venir et d'apprendre, et les jeunes sont contents de le faire »

Elu

L'agrément collectif, un instrument de mutualisation au service des communes

Certaines intercommunalités vont plus loin dans leur engagement, en proposant un accompagnement en ingénierie aux communes pour faciliter le recrutement des volontaires en Service Civique, notamment par la mise à disposition de leur agrément. Cette solution concerne principalement des communes qui n'auraient pas les moyens humains nécessaires pour solliciter une demande d'agrément auprès de l'Etat, une procédure qui demande un suivi administratif important.

Dans ce modèle, l'intercommunalité prend en charge l'ensemble des aspects administratifs et financiers : demande de l'agrément, saisie des contrats sur la plateforme de l'Etat, indemnisation des volontaires et prise en charge de la prestation de subsistance. La commune, quant à elle, accueille directement le ou la volontaire au sein de ses services, sous la responsabilité d'un tuteur communal. L'intercommunalité, détentrice d'un agrément dit collectif, reconnaît ainsi administrativement les communes membres comme des structures d'accueil à part entière.

« C'est le rôle premier de notre agglomération : être là pour aider les communes, et décloisonner l'action publique. Nous c'est une information qu'on donne aux maires. C'est aussi la volonté d'être un support technique s'ils choisissent de s'y mettre. »

Elu

Aujourd'hui, si de nombreuses communes disposent de leur propre agrément, ce modèle intercommunal présente une réelle plus-value : il permet aux petites collectivités de se décharger des tâches administratives, tout en pouvant accueillir des volontaires et bénéficier des retombées positives du Service Civique sur leur territoire.

L'agrément collectif reste encore sous-exploité mais porteur d'avenir :

Seul un peu plus d'un quart des intercommunalités ayant répondu à l'enquête (27 %) déclarent avoir recruté des volontaires via leur propre agrément, afin de les mettre à disposition de services communaux. A l'échelle nationale, seuls 11 intercommunalités disposent d'un agrément collectif leur permettant de reconnaître officiellement les communes comme structures d'accueil pour les jeunes volontaires.

Les conditions de réussite d'un Service Civique porteur d'impact pour le territoire

La réussite du Service Civique repose sur plusieurs facteurs clés, déterminants pour en faire un outil favorable à la collectivité et au territoire. Trois leviers apparaissent particulièrement structurants : un portage politique affirmé, la valorisation du tutorat et une mise en œuvre adaptée aux capacités de chaque intercommunalité.

1. Un portage politique affirmé et une cohérence avec la philosophie du Service Civique : se porter garant du sens

Une volonté politique affirmée, facteur déterminant de réussite

Le succès du déploiement du Service Civique repose en grande partie sur le portage politique dont il bénéficie. Selon les résultats de l'enquête, 41% des intercommunalités déclarent que le dispositif est porté par un élu référent, dont la délégation est très majoritairement associée à la jeunesse. A l'inverse, dans près de 39 % des intercommunalités, le portage politique du dispositif apparaît limité ou diffus puisque le dispositif repose davantage sur des initiatives des services.

Les échanges menés avec les intercommunalités confirment le caractère stratégique du portage politique dans la réussite de la mise en œuvre du dispositif. Lorsqu'un ou plusieurs élus s'investissent, le Service Civique est plus souvent intégré à un projet de territoire et mobilisé comme un levier au service d'une ambition politique, plutôt que perçu comme un simple dispositif administratif ou technique. Le portage affirmé permet également de renforcer la mobilisation des directions et des services, enjeu clé pour la bonne tenue du dispositif.

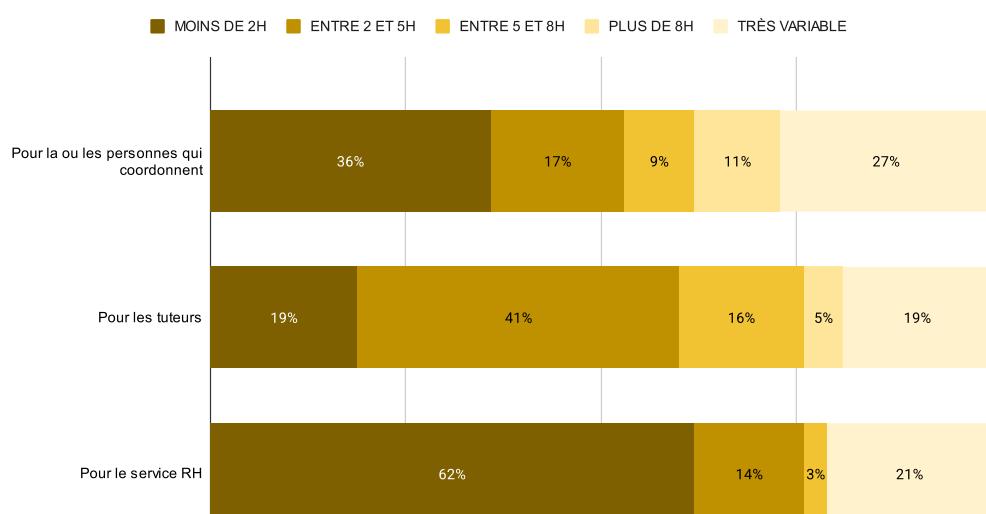
« J'étais très intéressée par la démarche. J'ai rencontré des jeunes qui avaient des idées préconçues sur ce qu'ils voulaient faire, sans forcément connaître la réalité. Je suis persuadée qu'une ouverture sur la vraie vie leur donne une meilleure vision de ce qui les attend. Certains, pourtant diplômés, n'étaient pas prêts à exercer. Ouvrir nos portes, leur montrer la diversité des métiers, que ce soit un boulanger, un forgeron ou un agent communal, cela a créé des vocations, dans le bon sens du terme »

Elue

Un dispositif qui ne s'improvise pas : l'importance de l'ingénierie et de la coordination

L'ensemble des acteurs soulignent que le Service Civique est un dispositif qui demande du temps et qui ne s'improvise pas. Le graphique ci-dessous illustre la répartition du temps hebdomadaire consacré au dispositif selon les différents types d'acteurs impliqués.

Selon vous, la charge hebdomadaire liée à la gestion du dispositif est estimée à :



Source : Enquête en ligne à destination des intercommunalités, n=84

Le temps consacré à la coordination varie fortement selon les intercommunalités. Pour certaines, il s'agit d'une fonction marginale intégrée à d'autres missions, tandis que pour d'autres, c'est un rôle central nécessitant un investissement important en suivi, en accompagnement, en pilotage ou en encore en formation. En effet, afin de préparer au mieux les tuteurs dans l'exercice de leurs missions, des ateliers ou des formations complémentaires peuvent leur être dispensés. En fonction de leurs besoins, ils abordent lors de ces sessions la question de l'accompagnement des volontaires (gestion du temps, cadre tutorial, accompagnement professionnel, gestion des conflits etc.).

Les observations de terrain confirment qu'une coordination efficace doit assurer plusieurs fonctions clés :

- Le suivi administratif et financier ;
- La cohérence éducative et pédagogique des missions ;
- Le soutien et l'accompagnement des tuteurs ;
- La qualité du dispositif.



ZOOM SUR LES ATELIERS PROPOSÉS PAR ACTIV'ACTION AUX VOLONTAIRES ET AUX TUTEURS DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

A l'Eurométropole de Strasbourg, le Service Civique ne se limite pas à l'accueil de volontaires : il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement collectif. L'association Activ'Action, engagée dans la prévention des risques psychosociaux liés à la recherche d'emploi ou à l'insatisfaction professionnelle, intervient auprès des volontaires et des tuteurs du Service Civique en animant des ateliers et des formations.

En parallèle de leurs missions, il est demandé aux volontaires de s'engager dans des projets citoyens à l'échelle de la ville. L'association Activ'Action accompagne dans cette démarche les volontaires en leur proposant des formations complémentaires. A titre d'exemple, elle propose cinq sessions de formation à la gestion de projet et trois heures par mois de suivi individuel. A la fin du projet, les volontaires sont invités à une journée de restitution en présence des autres volontaires et des élus, une manière de reconnaître et de valoriser publiquement leur engagement.

Les tuteurs bénéficient également d'un accompagnement dédié, sous la forme d'ateliers conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques. Ces formations abordent des thématiques clés telles que la posture tutorale, la communication avec les volontaires ou encore la gestion du temps. Par ailleurs, des réunions collectives et des entretiens individuels sont régulièrement organisés afin de favoriser les échanges de pratiques, la remontée d'informations et le partage d'expériences entre tuteurs.

« Les tuteurs sont souvent enthousiastes. Pour les nouveaux venus, c'est bien, c'est un bon pied à l'étrier. Les plus anciens sont très partants. Parfois, il y a des mauvaises expériences mais c'est aussi l'occasion de partager et d'apprendre ».

Dans cette logique, la majorité des intercommunalités ont structuré leur organisation interne : 7 intercommunalités sur 10 ont désigné un référent unique Service Civique. Parmi eux, 40 % sont rattachés à un service métier, le plus souvent à la jeunesse, et 30 % à un service ressources humaines.

« Le Service Civique ne s’improvise pas. Pour en faire un vrai levier pour les jeunes et les territoires, il faut le faire dans le respect de sa philosophie. Avec un cadre clair et un accompagnement adapté, c’est non seulement possible, mais souhaitable et accessible à toutes les intercommunalités »

Coordinatrice

Préserver le sens du dispositif, un équilibre fragile

Les différentes études menées sur le Service Civique montrent que le risque de dévoiement du dispositif existe, peu importe le type de structure d'accueil. Les intercommunalités sont également concernées par ce constat. En effet, le Service Civique a pour finalité d'offrir un espace d'expérimentation pour le jeune, et non de renforcer les services des collectivités. Dans les intercommunalités, où les besoins d'ingénierie et de ressources humaines sont forts, notamment dans un contexte de diminution des contrats aidés, la tentation de recourir au dispositif pour remplacer des postes existe.

« Il y a un fort risque de dévoiement du dispositif au titre de la substitution à l'emploi, c'est vrai souvent, dans toutes les structures et les domaines, mais on est souvent amené à faire des rappels notamment sur les structures

sportives mais aussi beaucoup les institutions, dont les collectivités territoriales. »

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

En effet, la frontière entre une mission fidèle à la philosophie du Service Civique et une mission d'agent de la collectivité peut s'avérer fine. Le Service Civique doit bien être considéré comme un plus, ce qui n'est pas toujours acquis. Les référents Service Civique en intercommunalité rapportent que les services ont le réflexe de faire remonter leurs besoins, là où il faudrait davantage parler de capacités à accompagner le jeune. Le rôle d'accompagnement des référents Service Civique est alors essentiel, pour aiguiller les services dans l'identification de missions fidèles à la philosophie du dispositif.

« J’évite de demander aux services quels sont leurs besoins. C'est un mot que je n'utilise pas. J'interroge leur capacité à être disponible, à avoir la bonne approche éducative et à être dans cet accueil bienveillant »

Référent Service civique dans une intercommunalité

Le rôle de l'Etat est prégnant pour accompagner les intercommunalités dans la délimitation des missions. L'ensemble des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) rencontrés jouent un rôle de conseil, garant de la philosophie du Service Civique, pouvant aller jusqu'à refuser certaines missions ou imposer aux tuteurs des formations supplémentaires.

« Mon discours aux élus des intercommunalités qui aimentraient se lancer, ça serait de dire, allez-y, vous serez accompagnés par l'Etat, on étudie ensemble votre projet, et quand bien même ça ne serait pas possible maintenant pour tout un tas de raisons, ça peut être plus tard »

SDJES

Cependant, lors des entretiens, plusieurs acteurs ont mis en évidence une tension entre les compétences

attendues par les structures d'accueils et celles réellement détenues par les volontaires. Alors que le Service Civique repose avant tout sur l'adaptation de la mission au profil du jeune, certaines missions requièrent malgré tout un socle minimal de compétences, notamment en matière de relation au public ou de communication interpersonnelle. Ce constat a été évoqué de manière récurrente par l'ensemble des acteurs rencontrés.

Les référents ressources humaines familiers du dispositif soulignent la difficulté d'accueillir des jeunes sans expérience préalable, tout en reconnaissant la nécessité pour certaines missions de disposer de compétences clés pour garantir la qualité de la mission menée.

2. Valoriser et soutenir le tutorat

Les tuteurs sont au cœur du dispositif

Être tuteur d'un volontaire en Service Civique constitue une expérience complète et exigeante, qui mobilise une diversité de compétences : techniques, relationnelles et éducatives. Le tuteur accompagne le jeune à la fois sur le plan technique et opérationnel dans la réalisation de sa mission, mais également sur le plan personnel, en l'a aidant dans la construction de son projet d'avenir. Ainsi, la relation entre le volontaire et le tuteur est centrale dans l'expérience du Service Civique. Les professionnels sur le terrain mettent en avant de façon unanime la nécessaire qualité du tutorat. C'est un élément central qui conditionne la réussite du dispositif.

« La qualité du Service Civique, elle tient vraiment à la bonne posture du tuteur »

Coordinateur

L'immense majorité des tuteurs rencontrés mettent en avant la richesse humaine de l'expérience. Accompagner un volontaire, c'est non seulement transmettre mais aussi apprendre : développer des compétences de management, en pédagogie et d'adaptabilité. Beaucoup évoquent également la satisfaction de voir les jeunes évoluer et s'épanouir tout au long de la mission. De nombreux tuteurs rencontrés renouvellent chaque année l'expérience depuis plusieurs années, signe de leur intérêt pour le tutorat. Le Service Civique devient ici un levier managérial pour valoriser des agents et renforcer le sens de leur mission.

« Je voulais aider les jeunes à s'épargner du temps perdu, à comprendre leur utilité dans la société. C'est vraiment important de se dire que certains de ces jeunes se levaient et n'avaient pas d'objectif dans la journée »

Tutrice

Service Civique et tuteurs : témoignages

Portrait d'un tuteur de la Communauté d'Agglomération du Sud de La Réunion

Mehdi, agent du service environnement, est tuteur de volontaires en Service Civique depuis cinq ans. Volontaire pour endosser ce rôle, il a accompagné de nombreux jeunes aux profils variés et accorde une grande importance à l'accompagnement humain et à la transmission. Les formations reçues ont, selon lui, été déterminantes pour exercer pleinement cette mission, en lui apportant les outils nécessaires pour accompagner efficacement les jeunes et structurer son rôle de tuteur.

« Les formations ont été utiles : elles m'ont permis de bien connaître le cadre légal, de mieux leur parler, mais aussi de leur donner des missions appropriées »

Au-delà des missions confiées aux volontaires, il s'investit pleinement dans l'accompagnement des jeunes, les soutenant dans leurs démarches professionnelles et leur parcours d'insertion. Son approche se veut à la fois bienveillante et responsabilisante. Mehdi insiste également sur le travail collectif mené avec les autres services de la collectivité, formation, service social, service famille, pour soutenir les jeunes dans toutes les dimensions de leur parcours.

« On essaie d'accompagner les jeunes, pas de faire à leur place. C'est pour ça qu'on travaille étroitement avec les autres services [...]. Il nous est déjà arrivé d'être confrontés à des cas de violences intrafamiliales »

S'il reconnaît que le tutorat représente une charge de travail supplémentaire (gestion des plannings, suivi individuel et contraintes logistiques), il considère son investissement comme une expérience positive :

« C'est un plus, car cela m'a appris à gérer des personnes différentes et à transmettre des savoir-faire et des savoir-être. J'aime leur donner des astuces »

Pour autant, le rôle de tuteur est une fonction qui s'avère exigeante. Accompagner un volontaire dans toutes les dimensions de son parcours implique d'y dédier du temps. Si la majorité des tuteurs y accordent cinq heures ou moins par semaine (60 %), 40 % d'entre eux y accordent davantage de temps, jusqu'à plus de cinq heures.

Au-delà du temps, le tutorat implique une grande capacité d'adaptation. Plusieurs tuteurs rencontrés reconnaissent avoir dû ajuster les missions en cours de contrat, notamment lorsque celles-ci se révélaient trop exigeantes pour les volontaires, en particulier pour les personnes mineures. D'autres soulignent avoir été confrontés à des situations de fragilité personnelle ou de santé mentale chez certains volontaires, ce qui suppose pour le tuteur d'être bien outillé pour savoir les orienter vers des acteurs pertinents.

Un rôle essentiel pour les intercommunalités : susciter l'envie d'accompagner les jeunes, et soutenir les tuteurs

Aujourd'hui, moins de la moitié des intercommunalités engagées dans le Service Civique valorisent le tutorat. Parmi celles qui le font :

- 70 % valorisent symboliquement les tuteurs (reconnaissance au sein de la collectivité, communication sur l'action, valorisation lors de l'entretien annuel) ;
- 19 % des intercommunalités optent pour une valorisation financière des tuteurs ;
- 11 % font le choix d'alléger la charge des tuteurs pour leur permettre de mieux remplir cette mission.

L'ensemble de ces facteurs peut expliquer parfois les difficultés pour certaines intercommunalités à mobiliser des tuteurs volontaires. Or, comme expliqué ci-dessus, le caractère volontaire et engagé de la démarche est essentiel pour la réussite de l'expérience : accompagner un jeune suppose avant tout l'envie de transmettre, d'écouter et de guider.

Les bonnes pratiques repérées sur le terrain mettent en avant plusieurs leviers d'action :

- Animer une communauté de tuteurs, pour favoriser les échanges de pratiques et le partage d'expériences ;
- Valoriser publiquement les tuteurs, à travers des retours d'expérience ou des temps de reconnaissance ;
- Faire vivre le dispositif tout au long de l'année, en intégrant les tuteurs à la dynamique collective du Service Civique.

Par ailleurs, les tuteurs ont l'obligation de suivre une formation, dès lors qu'ils accueillent des volontaires. Les services de l'Etat au niveau départemental occupent un rôle clé dans ce domaine : ils veillent à la conformité de la mise en œuvre du Service Civique, notamment sur le plan de la formation.



3. Faire en fonction de ses capacités

Les intercommunalités accueillant des volontaires ont développé des organisations variées, adaptées à leurs moyens et à leurs contextes locaux. Cette diversité de modèles illustre la souplesse et la capacité d'adaptation du dispositif du Service Civique.

Agrément ou intermédiation ?

Les intercommunalités peuvent choisir entre deux modalités d'organisation du Service Civique : disposer de leur propre agrément ou recourir à l'intermédiation. Aujourd'hui, 51 % des intercommunalités disposent d'un agrément tandis que 49 % passent par l'intermédiation.

Pour les titulaires d'un agrément, la première raison avancée par les intercommunalités est la volonté d'assumer en propre cette responsabilité plutôt que de la déléguer à un acteur tiers (53 % des intercommunalités répondantes). Pour de nombreux élus, le Service Civique relève d'une mission de service public, qui incombe à la collectivité elle-même. La deuxième raison évoquée est la souplesse de gestion interne qu'offre ce choix : disposer d'un agrément permet de fluidifier l'animation et le suivi des volontaires et des tuteurs au sein des services (38 %). Enfin, pour un quart des intercommunalités, avoir un agrément permet de valoriser un projet politique.

De leur côté, les intercommunalités qui ont recours à l'intermédiation le font en premier lieu par souci de simplification administrative (60 % des intercommunalités), mais également pour s'appuyer sur l'expertise jeunesse d'un acteur expert (40 % des intercommunalités). A ce titre, l'intermédiation peut servir de tremplin aux collectivités qui souhaitent se lancer, malgré un manque initial de compétences ou de ressources. L'intermédiation peut jouer le rôle d'un levier d'apprentissage progressif. Plusieurs exemples montrent que des intercommunalités ont commencé par ce modèle avant de se doter ultérieurement de leur propre agrément, une fois les compétences et les ressources nécessaires consolidées.

« Moi, je suis très favorable à l'intermédiation, surtout pour un premier ou un deuxième accueil, voire en continu, lorsqu'on sent qu'il y a une faiblesse au niveau RH en matière de pilotage »

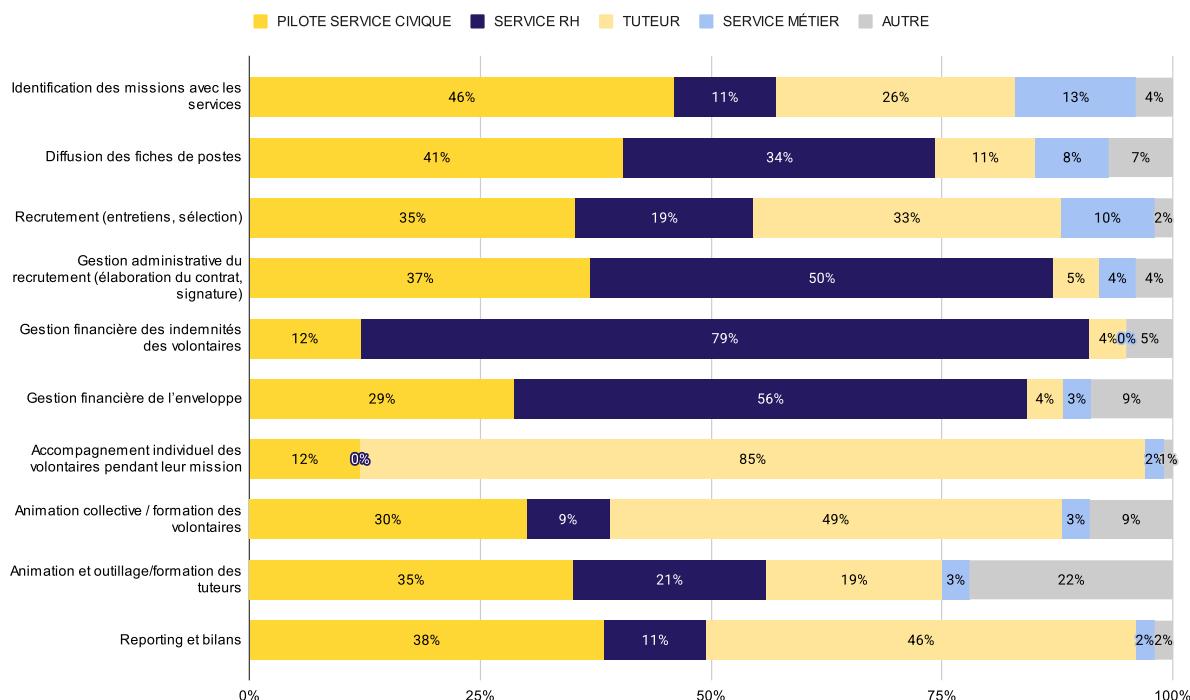
Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Un dispositif adaptable : à chaque intercommunalité son mode d'organisation

Les modèles d'organisation du Service Civique variant considérablement d'une intercommunalité à l'autre. Le graphique ci-dessous illustre que chacune des principales tâches associées au Service Civique demande la mobilisation de différents acteurs. Cette variété d'acteurs témoigne ainsi de la souplesse d'application du Service Civique et la diversité des modèles de fonctionnement sur le terrain. Par exemple, pour l'identification des missions avec les services, le pilotage peut être assuré par différents acteurs selon l'organisation retenue : le coordinateur du Service Civique, les tuteurs, le service des ressources humaines ou encore le service métier concerné.

Aujourd’hui, quel interlocuteur prend en charge principalement les missions suivantes :

Source : Enquête en ligne Asdo à destination des intercommunalités

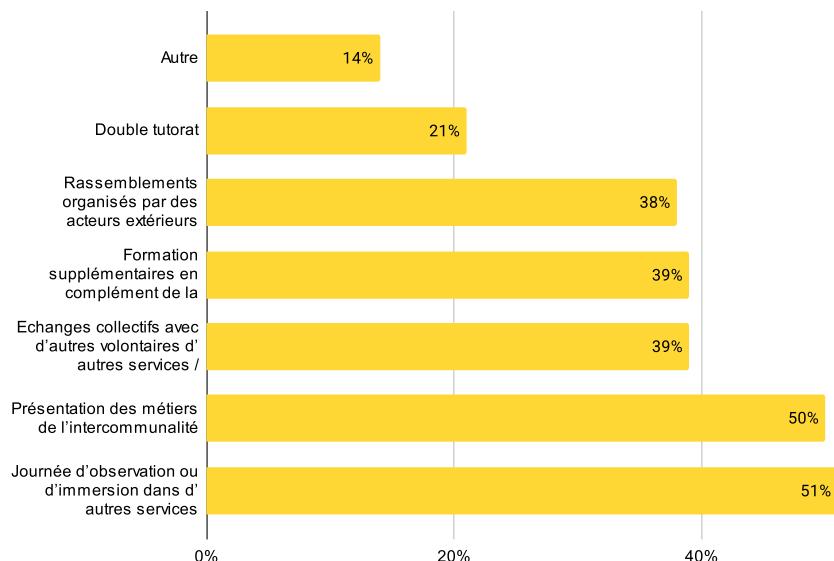


La grande majorité des intercommunalités proposent aux volontaires des contrats qui durent de 24 à 25 heures par semaine. Cette durée de contrat permet de concilier leur temps des missions avec une participation à des événements collectifs organisés par la collectivité, ou de développer leur projet d’avenir.

La dimension collective de l’expérience est d’ailleurs mise en avant par plus de la moitié des intercommunalités (55%), qui la considèrent comme un élément fondamental du Service Civique. Plusieurs modalités qui favorisent cette dynamique sont mises en avant :

- Les regroupements hebdomadaires entre volontaires ;
- Les temps de formations ;
- Les ateliers de découverte de partenaires ou d’acteurs locaux ;
- La construction de projets citoyens collectifs ;
- Les journées découvertes des métiers de la collectivité.

Au-delà des échanges réguliers avec les jeunes en mission, avez-vous mis en place d'autres pratiques d'accompagnement ?



Source : Enquête en ligne Asdo à destination des intercommunalités, n° 84

Un déploiement progressif, gage de réussite

La grande majorité des intercommunalités accueillent « seulement » un ou deux volontaires par an. Ce « faible » chiffre est notamment lié à la proportion de communauté de communes présente dans l'échantillon. Rappelons qu'elles représentent près de 60% des intercommunalités accueillant des volontaires. Compte tenu de leurs moyens, et selon leur retour d'expérience, elles préfèrent commencer par un nombre réduit de volontaires avec un cadre clair et un encadrement adéquat, quitte à développer progressivement le dispositif par la suite.

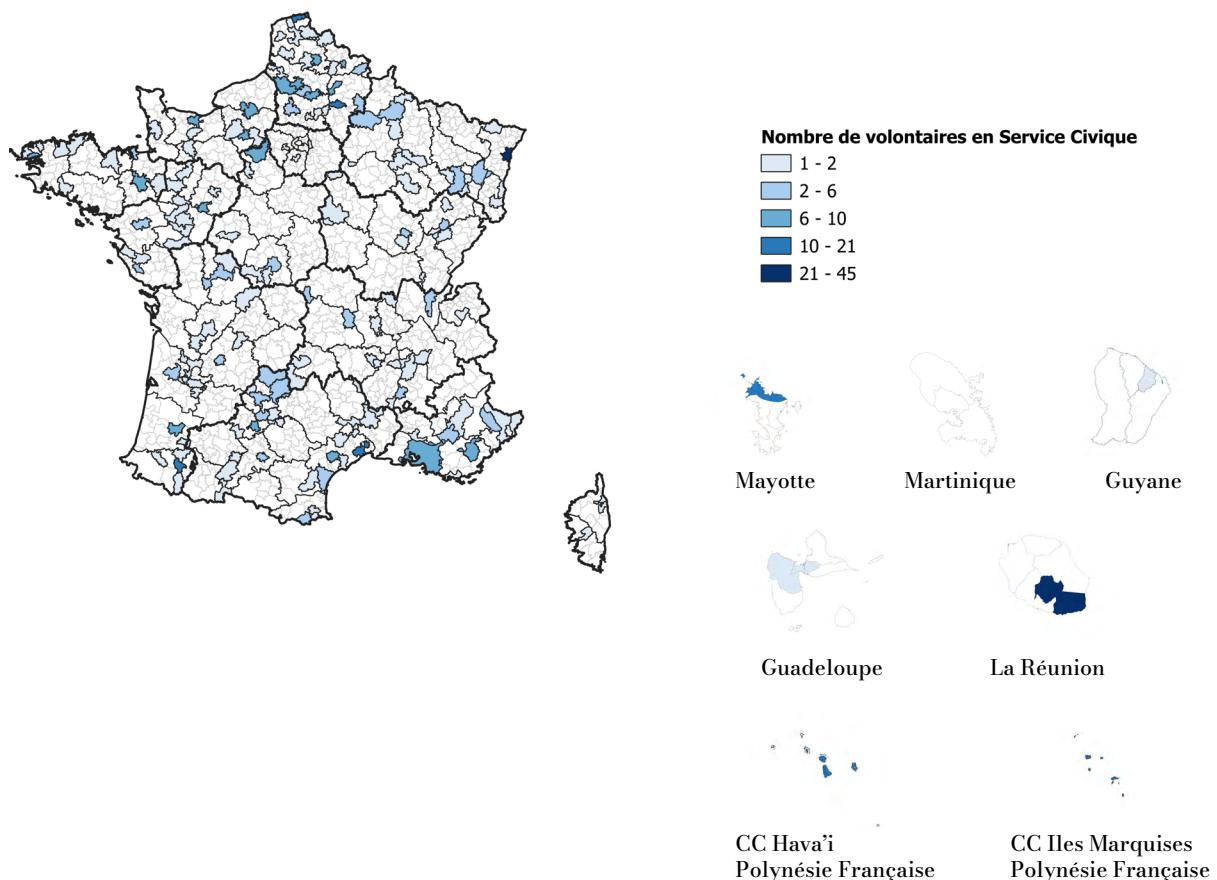
L'efficacité et la pertinence du Service Civique reposent avant tout sur la qualité du cadre et du portage, davantage que sur le volume de volontaires accueillis. Un exemple emblématique est celui d'une intercommunalité qui avait choisi dès le départ d'accueillir plus d'une centaine de volontaires. Face à la charge d'ingénierie que cela impliquait, en matière de coordination, de tutorat et de gestion administrative, la collectivité a finalement décidé de réduire de moitié le nombre de volontaires afin de garantir un accompagnement de qualité.

«Les conditions de réussite reposent sur une question de moyens et de progressivité, et supposent un accompagnement renforcé. On ne peut pas être dans une logique de chiffres tout en attendant un déploiement qualitatif»

DRAJES

Une fois le cadre et le portage consolidés, les effets du Service Civique se manifestent pleinement : il ne s'agit plus seulement d'un dispositif à structurer, mais d'une expérience transformatrice pour les jeunes, les équipes et les territoires.

Près de la moitié des intercommunalités accueillent 1 volontaire par an (46 %)



Ce que produit le Service Civique : des effets visibles pour les jeunes, les services et les territoires

Le Service Civique génère des impacts visibles à plusieurs échelles : il favorise l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes, il soutient les services des collectivités dans leurs missions et contribue à créer de l'engagement et de la cohésion territoriale.

1. Pour les jeunes : un tremplin vers l'autonomie et la découverte du monde du travail

Le Service Civique constitue pour de nombreux jeunes bien plus qu'un simple engagement temporaire : c'est une expérience d'apprentissage et de transformation. En leur offrant un espace d'expérimentation, il favorise l'autonomie, la confiance en soi et la découverte du monde du travail, tout en renforçant la conscience citoyenne et le lien social.

Un espace d'apprentissage et de remobilisation

Les jeunes développent sur le long terme des savoir-être et des savoir-faire essentiels : sens de l'organisation, autonomie, capacité d'adaptation et aisance relationnelle. Cette expérience contribue à leur future insertion professionnelle mais également à leur développement en tant que citoyens. Les formations dispensées participent pleinement à ces apprentissages : qu'elles portent sur la santé mentale ou sur les missions encadrées par les tuteurs, elles sont largement perçues comme utiles et formatrices.

« J'ai suivi les deux formations obligatoires du Service Civique : la formation civique et citoyenne et celle aux premiers secours. Ça s'est très bien passé. La formation aux gestes de premiers secours m'a vraiment appris des choses utiles, que je pourrai réutiliser dans la vie de tous les jours. Et la formation civique et citoyenne m'a permis de mieux comprendre les valeurs du Service Civique et ce que ça représente, le fait de s'engager »

Volontaire

Pour certains jeunes, notamment ceux ayant connu des parcours scolaires fragiles, le Service Civique a représenté un espace de remobilisation : un moyen de surmonter leurs difficultés, de regagner confiance en eux et de se projeter à nouveau dans l'avenir.

« L'intégration scolaire ne donne pas toujours les outils pour faire face à la société : on voit des surdiplômés inadaptés et des moins diplômés qui se débrouillent partout. Moi, dans tout ce que le Service Civique peut apporter aux jeunes, je retiens dix verbes : aller vers, animer, créer, s'adapter, s'organiser, rencontrer, s'ouvrir aux autres, être autonome, prendre confiance et s'affirmer »

Elue

Un tremplin pour la vie professionnelle

Ce développement personnel s'accompagne d'une découverte progressive du monde professionnel : pour beaucoup, le Service Civique représente leur première véritable expérience du monde du travail. Mobilisés sur plusieurs mois, les jeunes découvrent leurs appétences professionnelles, expérimentent différents environnements de travail et développent des compétences transversales telles que la rigueur, le travail en équipe ou la gestion de projet. Souvent en lien direct avec le public, ils renforcent leur aisance relationnelle et apprennent à communiquer avec des publics variés, ce qui leur crée un sentiment d'utilité.

L'accompagnement assuré par les tuteurs joue ici un rôle décisif : les échanges réguliers autour du projet d'avenir, qu'il s'agisse de la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou de la préparation d'entretiens, participent à consolider leur parcours et à faciliter leur insertion dans la vie active.

« Les jeunes découvrent une appétence pour la communication et le contact avec les usagers »

Tuteur

« Tout au long de mon Service Civique, j'ai été trop bien accompagnée. Mes tuteurs m'ont beaucoup aidée sur le plan professionnel. J'ai découvert plein de trucs. On a eu beaucoup de discussions et de points ensemble. Ils m'ont accompagnée à chercher par la suite un emploi »

Volontaire

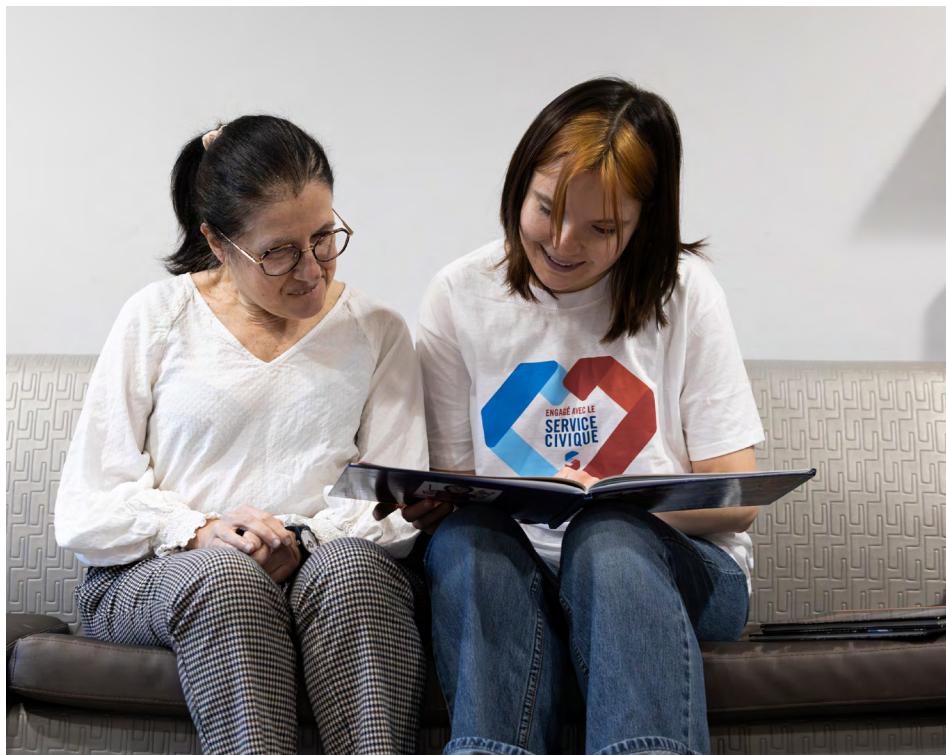
témoignages

Portrait d'une volontaire de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest

À la suite de son BTS dans le domaine social, Sarah a choisi le Service Civique pour s'engager sans précipitation dans la vie professionnelle. Pendant huit mois, elle a travaillé au sein d'un centre social, entre accompagnement à la scolarité, animation famille et appui aux activités du centre. Polyvalente, elle a pu découvrir différents publics et services.

« M'engager directement dans le monde du travail me stressait un peu. Le Service Civique, c'était un bon tremplin pour commencer, d'apprivoiser le monde du travail, c'était aussi une façon d'avoir des contacts et de me donner des opportunités »

Cette expérience lui a permis de conforter son intérêt pour le social tout en clarifiant son projet d'avenir et en ayant une première expérience du monde professionnel.



Le Service Civique, un déclic et une expérience de transformation personnelle

Si le Service Civique permet aux jeunes d'acquérir des compétences et de clarifier leur projet professionnel, il agit souvent bien au-delà : comme une véritable expérience de transformation personnelle. Plusieurs tuteurs soulignent que cette expérience constitue souvent un « moment de révélation » pour les volontaires, un avant/après au cours duquel ils prennent conscience de leurs capacités et développent de nouvelles compétences. Au-delà des apprentissages techniques, cette expérience nourrit un sentiment d'utilité et renforce la confiance en soi, éléments essentiels à la construction du parcours de vie des jeunes. Le Service Civique est perçu comme une étape structurante du parcours des jeunes : selon notre enquête, dans un peu moins de la moitié des cas (42,1%) lors de la rupture de la convention de Service Civique, cette expérience se conclut par une reprise d'études ou une insertion professionnelle, illustrant la fonction de tremplin que le dispositif peut jouer.

« Je me suis aperçue que la plupart du temps, ça provoque un déclic chez le jeune. Ça n'a pas toujours marché, mais ils prennent conscience de leur valeur. Un jeune qui arrive la tête dans les épaules et ressort la tête un peu plus haute, en se disant qu'il n'est pas nul. Il s'aperçoit qu'il a des qualités. Moi je dirais aux élus de venir à 2 moments de l'année : à la cérémonie de présentation, et à la cérémonie de clôture et voilà. Ça serait assez édifiant, pour voir comment on a pu aider un jeune à grandir »

Elue



Portrait d'une volontaire de la Communauté de communes du Pays Fléchois

Catherine a effectué son Service Civique en 2022 au sein de la Communauté de communes du Pays Fléchois. Sa mission portait sur la lutte contre la précarité numérique auprès des personnes âgées. Elle raconte avoir choisi le dispositif avant tout pour donner de son temps à une action utile.

« Je voulais juste donner mon temps pour quelque chose de valorisant. Je voulais occuper mon temps, trouver un truc pour me bouger »

Au fil des mois, cette expérience s'est révélée profondément transformatrice. Les coordinateurs ont constaté une évolution marquée, autant sur le plan personnel que professionnel. Ancienne victime de phobie scolaire, Catherine évoque une véritable reconstruction :

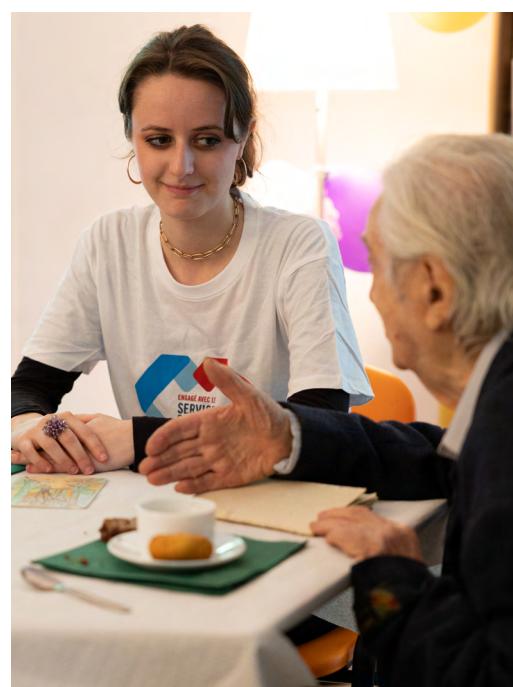
« Avant, j'étais très timide et renfermée, j'avais du mal à me projeter dans un projet professionnel... Je me suis métamorphosée, autant sur le plan personnel que professionnel »

Grâce à ce Service Civique, elle a gagné en assurance, appris à se présenter lors d'entretiens et s'exprime aujourd'hui avec confiance.

« Le changement s'est opéré progressivement, et il est encore visible aujourd'hui. Je me dis que ça m'a fait beaucoup de bien »

Le choix des missions s'avère déterminant dans la réussite de l'expérience. Les situations d'inadéquation entre les attentes des volontaires et les missions proposées peuvent conduire à des expériences insatisfaisantes. Par ailleurs, certaines structures rencontrent des difficultés de recrutement ou ne disposent pas toujours des moyens nécessaires, notamment en termes d'encadrement et de tuteurat, pour assurer un accompagnement de qualité des volontaires en Service Civique.

Si le Service Civique constitue une expérience déterminante pour les jeunes, il représente également un levier stratégique pour les collectivités, contribuant à dynamiser leurs services et à renouveler leur relation avec la jeunesse.



2. Pour la collectivité : dynamiser le service public et renforcer le lien avec la jeunesse

Le Service Civique agit à double titre pour les collectivités : comme un outil de cohésion sociale et comme un moyen de renouveler leur rapport à la jeunesse.

Un regard neuf au service des collectivités

Comme le soulignent plusieurs élus, l'accueil de jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans apporte un regard neuf sur les projets et les problématiques locales. Cet échange intergénérationnel favorise un apprentissage mutuel : les jeunes acquièrent des compétences et une compréhension des institutions et des politiques publiques tandis que les agents et les élus se nourrissent de leur dynamisme et de leurs idées.

« C'est un vrai plus pour la structure d'accueil : les volontaires apportent un regard neuf, posent des questions auxquelles on ne pense plus quand on a le nez dans le guidon. Cette période d'étonnement est toujours très stimulante »

Elu



ZOOM SUR LE CAS DES VOLONTAIRES AU SERVICE DES MÉDIATHÈQUES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, les médiathèques jouent un rôle clé dans la vie culturelle et sociale du territoire. Celle où sont accueillis les volontaires compte 17 agents et reçoit un public très diversifié, dont de nombreux adolescents et classes scolaires (près de 140 par an). Située en lisère du quartier prioritaire de la Montagne Verte, la médiathèque se veut un lieu ouvert et accessible à tous.

Les volontaires en Service Civique y trouvent un véritable terrain d'expérimentation : les deux volontaires ont contribué à des projets structurants, comme la préparation du futur service de prêt de jeux vidéo prévu pour 2026. Leur mission a commencé par un travail d'inventaire et de classification du fonds ludique, avant de s'élargir à la réalisation d'une enquête auprès des usagers sur leurs pratiques et préférences. Leurs tuteurs mettent en avant le regard neuf et l'énergie créative des volontaires qui enrichissent la dynamique du service.

« Elles s'étaient fixées un objectif de 100 questionnaires, qu'elles ont atteint avec une vraie rigueur. On a tout fait ensemble, de la conception à la passation », souligne sa tutrice.

Les volontaires participent aussi activement à la programmation d'animations culturelles, où leur créativité est mise à contribution. Ils disposent d'une grande autonomie, organisant régulièrement des événements à destination des jeunes publics, comme les « Jeux olympiques du jeu vidéo », ou encore des ateliers de déconstruction des stéréotypes autour du jeu vidéo.

« Sans les services civiques, beaucoup de ces animations n'auraient pas lieu. Ils apportent des idées neuves et une approche pédagogique précieuse », explique un agent.

L'une des initiatives les plus marquantes a été la création d'un atelier autour d'un jeu médiéval, où les participants ont remixé les voix du jeu avec les leurs avant de projeter le résultat sur grand écran. Grâce à leur implication, les volontaires ont permis à la médiathèque d'expérimenter de nouvelles formes d'animation.

Un outil d'observation et d'ajustement des politiques jeunesse

Au-delà de l'apport humain et du regard neuf qu'ils apportent, les volontaires contribuent également à faire évoluer la manière dont les collectivités conçoivent et mettent en œuvre leurs politiques jeunesse.

Grâce aux retours d'expérience, aux témoignages et aux échanges réguliers avec les volontaires, élus et agents disposent d'un regard direct sur les besoins et les attentes des jeunes. Par conséquent, ils leur permettent d'affiner leurs actions et d'adapter plus finement les dispositifs éducatifs et d'insertion.

« Ça met la lumière sur ce qu'on a beaucoup de mal à identifier : les difficultés que certains jeunes rencontrent dans leur parcours. Quand on est élu, à un certain âge, on n'est pas de la même génération, et on peut se tromper, investir beaucoup d'argent sans forcément répondre aux bons besoins. Le Service Civique nous ramène à la réalité : être au plus près des jeunes. Si on reste sur une approche purement technique, est-ce qu'on fait vraiment des choses qui les concernent et les intéressent ? »

Elu

Par ailleurs, le dispositif incite plusieurs collectivités à réinterroger leurs modes de recrutement et d'accompagnement des jeunes, au-delà des dispositifs classiques. Des directions des ressources humaines ont cherché à diversifier leurs approches et à impliquer d'autres services, notamment ceux de la cohésion sociale et de l'insertion, afin de renforcer la dimension transversale de leur politique jeunesse.

Une porte d'entrée vers le service public local

Dans cette dynamique, le Service Civique ne se limite pas à un outil d'accompagnement : il devient aussi une porte d'entrée privilégiée vers la découverte du service public local et de ses métiers. Le Service Civique permet aux jeunes de découvrir le fonctionnement concret des collectivités territoriales, leurs missions et la diversité de leurs services. Parfois, il s'agit d'une étape décisive dans la construction de leur parcours professionnel : certains y trouvent une véritable vocation, d'autres affinent leurs aspirations en découvrant ce qu'ils aiment ou n'aiment pas faire.

Le dispositif joue également un rôle de vitrine et de vivier de recrutement pour les collectivités : plusieurs volontaires ont ensuite intégré les services en tant qu'agent ou tuteurs, renforçant le lien entre collectivité et jeunesse tout en valorisant les métiers du service public.

« Il est de la responsabilité d'une collectivité publique d'accueillir des volontaires en Service Civique. C'est le cœur du sujet, car il s'agit de montrer ce qu'est une politique publique et l'intérêt général. Le Service Civique permet de découvrir des missions, des métiers et le concept même de politique publique. C'est à la fois une vitrine et un vecteur du renforcement du lien entre la collectivité et la jeunesse »

Elue

engagements témoignages

Portrait d'une volontaire à Pau Agglomération

Étudiante récemment installée à Pau, Inès a réalisé son Service Civique au sein de la ville, sur une mission en lien avec la gare, alors en pleine rénovation. Avec un autre volontaire, elle assurait des trajets entre le parvis et les parkings environnants, facilitant ainsi les déplacements des usagers durant les travaux.

« On est là pour eux (les gens) et pour les aider » souligne-t-elle, en évoquant une mission avant tout sur le contact humain.

Encadrée par un tuteur disponible et investi dans sa mission, elle découvre les coulisses de la collectivité. Avant son engagement, elle ne connaissait pas le fonctionnement de la municipalité de Pau. Son Service Civique a été l'occasion de « mettre un pied » dans la ville et de la découvrir.

Son investissement a été remarqué : à l'issue de son Service Civique, elle a été recrutée à temps partiel au sein du même service, aux côtés de ses anciens tuteurs.



3. Pour les territoires, un levier d'engagement et de cohésion

En rapprochant les jeunes des institutions locales, le Service Civique dépasse le seul cadre des collectivités : il irrigue les territoires, favorise le vivre-ensemble et stimule de nouvelles formes d'engagement citoyen.

Une passerelle entre jeunesse et citoyenneté

Le Service Civique agit comme un levier d'engagement pour le territoire et un outil de sensibilisation des jeunes à la vie politique et citoyenne. En participant à des projets d'intérêt général et en travaillant aux côtés des élus ou des agents, les volontaires découvrent concrètement le fonctionnement des institutions locales et le sens de l'action publique. Ces rencontres contribuent à désacraliser la figure de l'élu et à rapprocher les jeunes des instances décisionnelles mais aussi à développer un rapport plus direct et incarné à la citoyenneté, en les confrontant aux réalités territoriales. Selon des élus, cette immersion marque un passage symbolique « de l'enfance à la citoyenneté », en les amenant à se positionner comme des acteurs autonomes, impliqués dans la vie citoyenne.

« Un jeune en Service Civique qui rencontre les élus, ça décloisonne. Ils parlent à un maire. Ça peut aussi, tout ce qui a été mis en place, toutes ces rencontres avec la jeunesse, permettre à des jeunes de comprendre que les élus sont des gens comme tout le monde, en recherche de meilleures choses pour leurs concitoyens, et c'étaient des super rencontres »

Elue

« J'ai découvert comment fonctionnait une municipalité. Mon regard sur le fonctionnement des collectivités a évolué : je comprends mieux les retards dans l'administration, les contraintes et la possibilité de faire valoir ses droits »

Volontaire

Un vecteur de cohésion territoriale

Dans de nombreux cas, le Service Civique dépasse le simple cadre de l'accueil de volontaire pour devenir un vecteur de cohésion territoriale entre institutions locales, associations et citoyens.

Les résultats du questionnaire montrent que le Service Civique amplifie les actions menées sur le territoire (84 % d'avis positifs sur cet aspect). Il permet par exemple de mener des actions d'information et de sensibilisation de forte ampleur sur la thématique du développement durable par exemple. Dans d'autres intercommunalités, il a permis de démultiplier des actions à destination des personnes âgées par exemple pour lutter contre la fracture numérique.

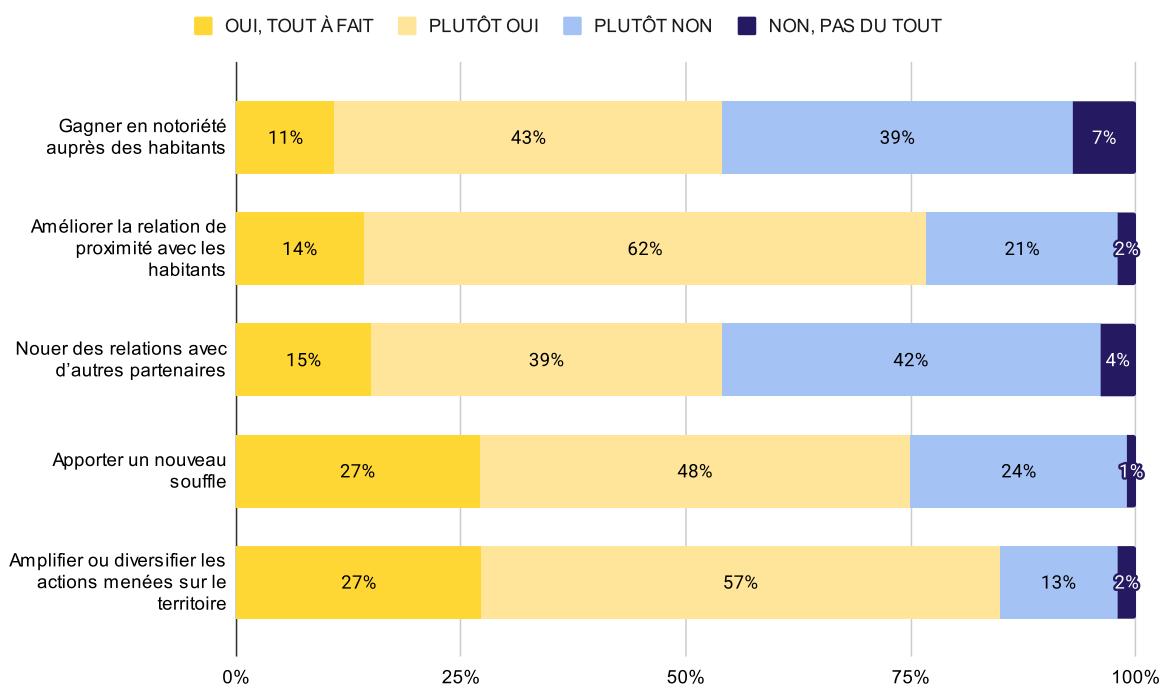
Le service civique améliore la relation avec les habitants (pour 76% des répondants). Le renforcement de services d'accueil et d'accompagnement, le développement de nouveaux services (par exemple dans les médiathèques) participent directement d'une amélioration de la relation avec les habitants.

Enfin, en apportant un nouveau souffle aux politiques locales (75% des répondants) notamment avec le dynamisme, l'énergie et le regard neuf dont peuvent faire preuve les jeunes volontaires, le Ser-

vice Civique soutient la coopération territoriale et renforce le sentiment d'appartenance à la communauté intercommunale.

Sur ce dernier point les témoignages des collectivités attestent de la plus-value du Service Civique pour l'intercommunalité dans sa relation aux communes. L'intercommunalité facilite la mutualisation de services et lorsque l'intercommunalité permet, via son agrément, de centraliser la gestion des volontaires en Service Civique et donc de décharger les communes adhérentes de tâches administratives la plus-value de l'échelon intercommunal est particulièrement avéré.

Et de votre point de vue, diriez-vous que le Service civique a permis à votre intercommunalité de progresser sur chacun des aspects suivants ?



ZOOM SUR MORLAIX COMMUNAUTÉ : LE SERVICE CIVIQUE COMME VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE

L'exemple de Morlaix Communauté illustre cette dynamique. Sur ce territoire, le dispositif s'inscrit dans un projet global porté par l'intercommunalité. La coordinatrice du Service Civique a ainsi initié la création d'un collectif réunissant l'ensemble des structures d'accueil des volontaires issus d'associations, des communes et des services de l'intercommunalité afin de favoriser les échanges de pratiques, mutualiser les outils d'accompagnement et construire des projets communs. Au-delà de la simple coordination, ce travail collectif a permis l'émergence de projets communs à vocation citoyenne, tels que des actions de sensibilisation, des événements culturels ou des forums jeunesse coconstruits avec les volontaires.

À Morlaix Communauté, le Service Civique est ainsi devenu un espace de coopération et de dialogue entre acteurs, au service du développement local mais aussi un outil structurant pour renforcer le lien social et territorial.

Un levier de valorisation politique et d'image pour les territoires

Le Service Civique contribue également à valoriser le projet politique des territoires. Véritable levier de communication et d'attractivité, il permet aux collectivités d'affirmer concrètement leur engagement en faveur de la jeunesse et de l'intérêt général. En accueillant des volontaires, les intercommunalités renvoient l'image d'un territoire ouvert, dynamique et inclusif, attaché à transmettre les valeurs de solidarité et de citoyenneté. Ce dispositif favorise aussi un dialogue intergénérationnel entre les élus et les jeunes, souvent porteurs d'idées nouvelles et d'un regard renouvelé sur les enjeux locaux.

« Je dirais aux élus : allez-y, foncez. Au-delà de ça, il y a une vraie plus-value pour la commune, en termes d'image. C'est valorisant autant pour les élus que pour la collectivité, car cela apporte un autre regard : celui des jeunes d'aujourd'hui. Parfois, il y a un décalage entre des élus qui ont une vision passéeiste de la jeunesse, et ces jeunes qui, eux, apportent fraîcheur, idées et motivation. Le Service Civique peut aussi susciter des vocations et impliquer davantage les jeunes dans la vie locale »

SDJES

Au vu des témoignages des jeunes volontaires, des agents des collectivités qui le mettent en œuvre et des élus qui le portent, le Service Civique en intercommunalité est un outil précieux.

LE SERVICE CIVIQUE CONTRIBUE PLEINEMENT AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES. Il permet d'innover dans la création et la mise en œuvre de nouveaux services pour les populations. Ces innovations, n'auraient pas pu se développer dans un cadre d'emploi classique. Les jeunes volontaires apportent ainsi leur regard neuf, leur énergie, leur créativité dans la relation de proximité aux habitants. Le territoire s'enrichit ainsi de nouveaux services et tisse un lien renouvelé avec la jeunesse. D'ailleurs, celle-ci s'avère inspirante pour les élus et permet d'alimenter les politiques jeunesse du territoire. Le Service Civique incarne ainsi une forme renouvelée de la citoyenneté.

LE SERVICE CIVIQUE CONTRIBUE À LA DYNAMIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ. Il apporte du « sang neuf » aux équipes, contribue à l'évolution des pratiques professionnelles en apportant un autre regard, de nouvelles façons de faire. Pour les tuteurs, l'accompagnement des jeunes volontaires est une aventure. Elle s'avère « engageante » en termes de temps, d'énergie. Mais elle est également gratifiante au regard de l'épanouissement des jeunes dans le cadre de la mise en œuvre de leur mission. Le Service Civique est ainsi une expérience professionnelle et de vie enrichissante.

ENFIN, LES ACTEURS DES TERRITOIRES SOULIGNENT ÉGALEMENT LA PERTINENCE DU SERVICE CIVIQUE qui fait écho aux principes même de fonctionnement d'une intercommunalité. Il permet, via le portage de l'agrément par l'intercommunalité de mutualiser des compétences, des services, des ressources au profit des communes adhérentes.

POUR LES JEUNES, LE SERVICE CIVIQUE CONTRIBUE LARGEMENT À LEUR DÉVELOPPEMENT PERSONNEL. Pour les volontaires les plus proches de leur vingt-cinquième année, le temps du Service Civique peut être le temps d'une pause pour réfléchir à leur avenir professionnel ou leur projet de vie. Le Service Civique c'est aussi un temps de découverte des institutions publiques, de ses métiers. C'est aussi le temps de l'engagement pour oser entreprendre un projet, une activité et ainsi prendre confiance en soi. S'il requiert des appuis, un encadrement vigilant et adapté pour les mineurs, le Service Civique n'en est pas moins utile pour prendre un temps de réflexion ou surmonter des difficultés rencontrées dans la vie scolaire. En un mot, le Service Civique est un levier d'apprentissage pour l'autonomie.

SI LES MULTIPLES BÉNÉFICES DU SERVICE CIVIQUE SONT INCONTESTABLES, LA MISE EN ŒUVRE DE CELUI-CI EST EXIGANTE. Comme le rappelle de nombreux porteurs du dispositif, le Service Civique est avant tout au service du jeune et de son projet. Il convient ainsi lors de la définition du projet de la collectivité et de la définition des missions d'être particulièrement vigilant pour éviter tout effet « d'aubaine » qui consisterait à pallier un manque de ressources humaines pour assurer la bonne mise en œuvre de missions qui relèvent des services de droit commun que doit assurer une collectivité. Le déploiement d'une ingénierie adaptée pour animer les volontaires, pour identifier et accompagner des tuteurs est également indispensable. Cela suppose un portage politique volontariste de la part des élus, et un soutien technique clair de la part des directions de la collectivité. Enfin, la valorisation des missions de Service Civique réalisées par les jeunes volontaires par une communication volontariste s'avère un levier efficace à la fois pour promouvoir la plus-value du Service Civique mais également reconnaître le travail des tuteurs.



Annexe 1

RÉCAPITULATIF DE LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

1. Une enquête nationale auprès des intercommunalités concernées par le service civique

- Questionnaire adressé à 175 intercommunalités, agréées et en intermédiation ;
- 84 réponses complètes reçues, soit un taux de réponse de 48 %, parmi lesquelles :

55 intercommunalités agréées (soit 61 % de l'ensemble des intercommunalités agréées)

29 intercommunalités en intermédiation (soit 34 % de l'ensemble des intercommunalités en intermédiation)

2. Une analyse statistique des contrats de Service civique à l'échelle nationale

- Analyse statistique réalisée à partir de la base de données de l'Agence du Service civique, portant sur 705 contrats signés en 2024.

3. La réalisation de sept monographies

- Auprès de sept intercommunalités différentes, reflétant la diversité des contextes locaux : urbains, ruraux, de l'Hexagone et des Outre-mer ainsi que la diversité des statuts d'intercommunalités (communautés de communes, d'agglomération et métropoles) ;
- Chaque monographie s'est appuyée sur des entretiens d'acteurs variés : élus, coordinateurs, services de ressources humaines, tuteurs, volontaires et partenaires locaux. 38 entretiens menés, dont 9 avec des volontaires.



Annexe 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES 7 MONOGRAPHIES RÉALISÉES

Nom	Type d'agrément et historique	Type de portage au sein de la collectivité	Types de missions et services concernés
Communauté d'Agglomération du Sud – La Réunion	Agrément direct depuis 2016	Coordination assurée par la direction ESS et du soutien à la vie associative.	Ambassadeur de l'environnement et ambassadeur transport
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Agrément direct porté par l'agglomération, couvrant également les services de la ville.	Coordination portée au sein du service jeunesse et parentalité de l'agglomération	Organisation de maraudes avec le CCAS et missions auprès du service transport
Aix-Marseille-Provence	Agrément propre obtenu en 2021, suivi d'un passage en intermédiation en 2023, avec un arrêt prévu du dispositif fin 2025.	Coordination portée au sein du service ressources humaines de l'agglomération	Missions de médiation et d'accompagnement auprès des demandeurs d'emploi et des usagers du service habitat, notamment pour l'information et la gestion de l'accueil.
Communauté de communes du Pays Fléchois	Démarrage en intermédiation, puis obtention d'un agrément propre afin de regagner en autonomie.	Coordination assurée par un référent en lien avec structure d'intermédiation.	Missions au sein de la médiathèque et de la ludothèque, accompagnement numérique dans les communes et actions de sensibilisation dans les écoles sur les enjeux de santé.
Morlaix Communauté	Agrément collectif permettant le recrutement de volontaires au sein des communes.	Collectif réunissant les structures d'accueil de volontaires pour construire un projet territorial autour du Service Civique.	Missions d'accueil au sein du service jeunesse et actions de sensibilisation dans les écoles.
Communauté de Communes Somme Sud-Ouest	Agrément direct délivré par l'Etat	Portage assuré par la Direction Solidarité via le centre social intercommunal Astrolab, en régie directe.	Missions dans les domaines du bien vieillir, de la culture et jeunesse, et de l'aménagement du territoire (tourisme, environnement, services techniques).
Eurométropole de Strasbourg	Agrément direct délivré par l'Etat	Portage assuré en interne par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse	Missions autour du vivre-ensemble, de la médiation culturelle dans les médiathèques, de la participation des jeunes et de la valorisation artistique locale.



Annexe 3

RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS MENÉS

Etude de cas : Morlaix Communauté

Structure / institution : Morlaix Communauté

- Postes : Coordinatrice, Volontaire, Elue jeunesse, Elus cohésion sociale

Structure / institution : Ville de Morlaix

- Poste : Coordinateur jeunesse, Médiathèque (tutrice)

Structure / institution : Mission Locale

- Poste : Chargée de mission,

Structure / institution : RESAM

- Poste : Coordinatrice

Structure / institution : SDJES 29

- Poste : Chef du SDJES

Etude de cas : CC Pays Fléchois

Structure / institution : CC Pays Fléchois

- Poste : Volontaires, Référent jeunesse, VP Enfance, jeunesse et sports, Maire de la commune de Ligron, VP en charge des ressources humaines pour la CC Pays Fléchois, Tuteur, responsable service numérique, Tuteur, coordinateur jeunesse, Tutrice, ludothèque.

Structure / institution : La Flèche

- Poste : Adjointe enfance et éducation ville de La Flèche

Structure / institution : Unis-Cité

- Poste : Responsable Mayenne

Structure / institution : SDJES 72

- Poste : Conseiller technique EP

Etude de cas : CC Somme Sud-Ouest

- Postes : Volontaire et DGA

Etude de cas : Eurométropole de Strasbourg

Structure / institution : Eurométropole de Strasbourg

- Postes : Gestionnaire Service Civique, Elu vie associative, Elue jeunesse, Elu RH, Volontaire

Structure / institution : Activ Action

- Poste : Cargée de projet

Etude de cas : Pau Agglomération

Structure / institution : Pau Agglomération

- Poste : Cheffe de service jeunesse parentalité, Volontaire, Tuteur, Tutrice CCAS

Etude de cas : Aix-Marseille Métropole

Structure / institution : Aix-Marseille Métropole

- Poste : Coordinatrice RH, Tutrices

Etude de cas : Communauté d'Agglomération du Sud de l'Île de la Réunion

Structure / institution : Communauté d'Agglomération du Sud de l'Île de la Réunion

- Poste : Tuteurs, Volontaire

Direction de la publication

Nadia Bellaoui, présidente de l'Agence du Service Civique

Elodie Jacquier-Laforge, directrice générale d'Intercommunalités de France

Coordination de l'étude

Victor Vuattoux, Agence du Service Civique

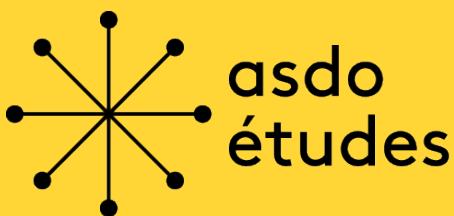
victor.vuattoux@service-civique.gouv.fr

Jennifer Talevi, Agence du Service Civique

jennifer.talevi@service-civique.gouv.fr

Romain Briot, Intercommunalités de France

r.briot@intercommunalites.fr



Réalisation de l'étude : agence Asdo Etudes

Christian Laubressac

c-laubressac@asdo-etudes.fr

Julie Rollin

j-rollin@asdo-etudes.fr

Hélène Picaud

h-picaud@asdo-etudes.fr

Design

Mathilde Lemée, Intercommunalités de France

Date de publication

Janvier 2026



Intercommunalités de France

22, rue Joubert - 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00

www.intercommunalites.fr
contact@intercommunalites.fr

Agence du Service Civique

95, avenue de France - 75013 Paris

www.service-civique.gouv.fr/agence